



De gauche à droite, au premier plan: l'Ambassadeur du Japon, Abé Koji, le Président Andry Rajoelina, le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Fidiniavo Ravokatra et le nouveau Président de la Délégation Spéciale (PDS) de la ville d'Antananarivo Ramanambitana Richard

Il n'y a pas à dire : à peine nommé, le nouveau Président de la Délégation Spéciale (PDS) de la ville d'Antananarivo Ramanambitana Richard a bénéficié de l'appui sans remboursement de la coopération japonaise, à travers la JICA (« *Japan International Cooperation Agency* »). Il s'agit de l'Agence japonaise gouvernementale indépendante de coopération internationale, qui coordonne l'aide publique au développement du Japon

Ainsi, l'initiative « Ville propre » de la JICA se joint avec les défis du gouvernement malagasy d'assainir rapidement la capitale de Madagascar.

Le 04 Mars 2024, le Président de la République, Andry Rajoelina, a procédé à la réception officielle du premier lot des équipements, dans le cadre de la remise d'un don non remboursable pour financer le « *Projet d'Amélioration des Equipements de Gestion des Déchets Solides pour la Ville Propre à Antananarivo* ». Ce, en présence du Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Fidiniavo Ravokatra, du Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire et ancien Maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo, Naina Andriantsitohaina, du nouveau Président de la Délégation Spéciale (PDS) d'Antananarivo Ramanambitana Richard ainsi que du Directeur général de la Société Municipale d'Assainissement (SMA), le Colonel Razafimanahaka Tiana.

Les équipements ont été remis par l'Ambassadeur du Japon, Abé Koji, accompagné de la Représentante Résidente de la JICA à Madagascar, Tanaka Kaori. Rappelons que ce projet de don non remboursable, à hauteur de 845.000.000 Yen soit l'équivalent global de 26 milliards Ariary avait été lancé en juin 2022 afin de renforcer la capacité de gestion des déchets solides dans la ville d'Antananarivo et en fournissant les équipements liés à la collecte des déchets, contribuant ainsi à améliorer l'environnement sanitaire.

Le calendrier du projet confirme une livraison comprenant : 32 camions multi-bennes ; 6 camions-benne pour la collecte et le transport des déchets ; 2 camions-benne pour exploitation du site de décharge d'Andralanitra ; 1 bulldozer ; 2 excavateurs ; 189 bacs à ordures ; 2 pick-up ; 6 motos tout-terrain et un magasin d'outils de réparation et de pièces de rechanges. Cette livraison est accompagnée d'une formation sur l'utilisation de ces nouveaux matériels pour la Société Municipale d'Assainissement (SMA).

Ces nouveaux équipements viennent à renforcer ceux que possèdent actuellement la SMA. Par ailleurs, la JICA s'engage aussi à apporter un renforcement de capacité de la SMA par le biais du « Projet d'Amélioration du Système de Gestion des Déchets Solides à Antananarivo, un projet de coopération technique communément appelé GESDA qui va s'étendre jusqu'en 2026.

Pour le Président Andry Rajoelina, la question des ordures dans la Capitale de Madagascar ne doit pas en rester là seulement : « *Actuellement, la Capitale compte plus de trois millions de personnes. Lorsque vient la saison des pluies, et donc des cyclones, les eaux montent, les ordures s'accumulent... Puisqu'il est de notre responsabilité de nettoyer la ville et d'apporter des solutions à l'assainissement de la ville, il n'y a aucune excuse* »

. Par ailleurs, a ajouté le Chef de l'Etat malagasy :

« *en tant qu'élu ou personne désignée à un poste à responsabilité, notre rôle est d'apporter des solutions aux problèmes* »

. Et il a ajouté que d'ici la fin de cette année 2024, une usine d'incinération et de recyclage des déchets devra être mise en place et fonctionnelle.

Comme indiqué dans le titre, le nouveau PDS a beaucoup de chance avec la JICA mais aussi les directives du Président Andry Rajoelina. Saviez-vous que Ramanambitana signifie, en malagasy : avoir de la chance ? Espérons qu'en tant qu'intérimaire, ce Sénateur, ne sera pas attiré par les sirènes d'une candidature au poste de Maire plein... Il faut rappeler, ici, que si un maire est élu, un PDS, lui, est nommé par un arrêté du ministère de l'Intérieur.

Qui vivra, verra.

Jeannot Ramambazafy